

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 32 (1923)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

Nº 8
BASEL, 22. Februar 1923

Nº 8
BALE, 22 février 1923

INSERTATE: Die einspaltige Nonpareillezeile oder deren Raum 45 Cts. Geschäftsempfehlungen 35 Cts. per Zeile. Reklamen Fr. 1.50 per Petitezeile. Bei Wiederholung entsprechender Rabatte.
ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jahr, Fr. 12.—, halbj., Fr. 7.—, vierteljährlich, Fr. 4.—, monatlich, Fr. 1.50. Zuschlag für Postabonnemente in der Schweiz 20 Cts. Für das AUSLAND werden die Frankaturkosten in Zuschlag gebracht. Für Änderungen von Adressen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

**Organ und Eigentum
des Schweizer
Hotelier-Vereins**



**Organe et propriété
de la Société suisse
des Hôteliers**

Erscheint jed. Donnerstag

Zweidirektörlicher Jahrgang
Trente-deuxième année

Paraît tous les jeudis

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 45 cts. recommandations commerciales 35 cts. réclames fr. 1.50 par petite ligne. Rabais proportionnel pour annonces répétées.
ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50. Abonnements par la poste en Suisse 20 cts. en plus. Pour l'ÉTRANGER, on comptera en outre les frais d'affranchissement. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Postcheck- & Giro-
Konto No. V. 85.

Redaktion und Expedition: Leonhardsstrasse No. 10, Basel.
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer.

TELEPHONE
No. 2406.

Rédaction et Administration: Leonhardsstrasse No. 10, Bâle.
Druck der Graphischen Anstalt Otto Walter, A.-G., Olten.

Compte de chèques
postaux No. V. 85.



Todes-Anzeige

Den verehrlichen Vereinsmitgliedern
machen wir hiemit die schmerzliche
Mitteilung, dass unser Mitglied

Herr Emil Hablützel

Besitzer des Hotel Waldbaus
in der Hardt bei Birsfelden,

am 16. Februar nach schwerem Leiden
im Alter von 57 Jahren gestorben ist.
Indem wir Ihnen hievon Kenntnis
geben, bitten wir, dem Heimgegan-
genen ein liebevolles Andenken zu
bewahren.

Namens des Zentralvorstandes:
Der Zentralpräsident:
Anton Bon

Versammlungs- und Sitzungsanzeiger

Genossenschaft zur Förderung
des Hotelgewerbes im Kt. Wallis.
Generalversammlung: Sonntag, den 25. Fe-
bruar 1923, im Hotel de la Poste, Sitten.
Traktanden: vide französischen Teil die-
ser Nummer.

Die Hotelkrisis und ihre Bekämpfung.

Von Dr. Münch,
Direktor der Schweiz. Hotel-Treuhand-Gesellschaft.

I. Stand der Krisis.

Die volkswirtschaftliche Bedeutung der Schweizerischen Hotellerie ist auch in Finanzkreisen noch nicht genügend erkannt. Das beweist ein Ausspruch eines Bankiers der westlichen Schweiz anlässlich einer Konferenz in Bern vom 13. Juli 1920, an der die Vertreter der Schweizerischen Banken sich über die Zweckmässigkeit einer Hotel-Treuhand-Gesellschaft und der Beteiligung der Banken an deren Gründung auszusprechen hatten. Mit den Worten: « il y aura des morts et des blessés et voilà tout » wurde von dem erwähnten Finanzmann die Notwendigkeit einer Hilfsaktion abgelehnt. Die verantwortlichen Behörden des Landes konnten diese Auffassung nicht teilen, da ihnen bewusst war, dass die Krisis in der Hotellerie bezw. deren Zusammenbruch auch weitere Teile unserer Volkswirtschaft, nicht zuletzt auch die Banken in gefährliche Mitleidschaft ziehen würde. Dass dem so ist, geht ohne weiteres aus den nachstehenden Zahlen hervor. Das in der Schweizerischen Hotellerie investierte Kapital beträgt heute mit den aufgelaufenen Zinsen rund 1½ Milliarden Franken, also mehr als den dreissigsten Teil des auf 40 Milliarden Franken geschätzten Schweizerischen Volkswertens. Das Anlagekapital der Landwirtschaft, das im Jahre 1911 8 Milliarden Franken betragen haben soll, wäre demnach nur 6 bis 7 mal grösser. Die Schweizerische Maschinenindustrie beschäftigte laut offizieller Gewerbestatistik von 1905 45,313 Personen, die Bundesbahnen mit Einschluss der Privatbahnen 42,250, während das Hotelgewerbe nach einer vom Hotelier-Verein im Jahre 1912 durchgeführten Statistik 43,136 Personen männlichen und weiblichen Geschlechtes ernährte. Alle andern Industrien erreichten nicht diese Zahl. So wären heute in der ebenfalls nolledenden Uhrmacherei nur 34,989 Personen tätig.

Die Einnahmen aus dem Fremdenverkehr sollen im Jahre 1912 für die ganze Schweiz ca. 500 Millionen Franken betragen haben, wovon ca. eine Hälfte dem Gastgewerbe und die andere den Transportanstalten, der Post und den zahlreichen vom Fremdenverkehr profitierenden Gewerben zugeflossen sein mag. Im Jahre 1912 wurden vom Hotelier-Verein in 3585 Hotels, Kuranstalten und Pensionen 168,625 Fremdenbetten gezählt. Da nach der günstig verlaufenen Fremdensaison 1913 eine neue, starke Bauperiode in der Hotellerie einsetzte und zum Teil bis ins Jahr 1915 andauerte, dürfte damals die Fremdenbettenzahl rund 200,000 betragen haben. Dass das Wirtschaftsleben grosser schweizerischer Gebiete von der Prosperität der Hotellerie abhängig ist, beweist die Tatsache, dass z. B. auf 1000 Einwohner in Graubünden 250, in Unterwalden 225 und im Kanton Uri 150 Fremdenbetten fallen. Eine Katastrophe in der Hotellerie würde daher auch diese Landesteile dem finanziellen Ruin zuführen. Das «laissez faire et laissez aller» ist bei der Hotellerie umso weniger am Platze, als sie neben der Landwirtschaft das bodenländigste Gewerbe darstellt. Denn die Existenz des Hoteliers steht und fällt mit seinem Hause. Sein Gewerbe ist im Gegensatz zu den Industrien des Landes weder abwanderungs- noch umwandlungs- oder anpassungsfähig. Die Schliessung von Hotels würde das Heer der Arbeitslosen um Zehntausende vermehren und die Öffentlichkeit und den Bund schwer belasten.

Nach diesen Feststellungen wird nicht mehr bestritten werden, dass die Allgemeinheit ein lebhaftes Interesse hat an der Entwicklung und Prosperität der Schweizerischen Hotellerie. In normalen Zeiten oder Zeiten der Hochkonjunktur kann der Schweizerische Wirtschaftskörper vielleicht ohne grössere nachteilige Folgen das Absterben eines solchen Gliedes überwinden. Heute, wo der ganze Körper krankt, führt die Amputation nur eines Gliedes unerbittlich zur Gesamtkatastrophe. Es ist daher unseres Erachtens Pflicht der Schweizerischen Finanzwelt, sich über den Umfang der Hotelkrisis Rechenschaft zu geben und wenn die drohende Gefahr erkannt ist, diejenigen Opfer zu bringen, die zu einer Gesundung führen. Das Vorhandensein und die Grösse einer Hotelkrisis lassen sich an Hand folgender Momente darstellen. Der Grad der Ueberschuldung drückt sich aus in der Summe der rückständigen Kapitalzinsen, durch das Vorhandensein von Betriebsdefiziten, das Fehlen von Betriebsmitteln und endlich durch das ungünstige Verhältnis vom Umsatz zum Anlagekapital. Die Ursache der Krisis und Ueberschuldung werden belegt durch die Frequenzzahlenreihe der Hotels als auch der Kurorte.

Die hypothekarischen Belastungen geben allein kein richtiges Bild über die Verschuldung, weil die entsprechenden Aktivposten heute sehr problematische Grössen darstellen. Die Vorkriegsschulden dürften unter Berücksichtigung des heutigen Ertragswertes als allgemein übersetzt gelten. Das beweisen uns die Ergebnisse im Schätzungsverfahren der Pfandnachlassverordnung, auf die weiter unten näher eingetreten wird. Die Schulzungen sind aber auch deshalb nicht für eine Darstellung der Gesamtverhältnisse verwendbar, weil sie in den verschiedenen Kantonen von ganz ungleichen Voraussetzungen ausgegangen sind.

Statistisches Material, das über die Verschuldung der gesamten Schweizerischen Hotellerie Aufschluss hätte geben können, lag wenig vor. Für das Spezialgebiet des Berner Oberlandes verweisen wir auf eine Arbeit Dr. Gurfner's. In Frage kam für den Gesamtbereich einzig die Frequenzstatistik, die vom Schweizer Hotelier-Verein durchgeführt wird. Sie basiert auf den Heften «Fremden-Statistik», die alljährlich den organisierten Mitgliedern zugesellt, aber leider nur von einem kleinen Prozentsatz derselben ausgefüllt werden. Diese Zahlenreihen gehen zurück bis 1906 und sind zum Teil publiziert im Bericht über Handel und Industrie der Schweiz im Jahre 1921, erstattet vom Vorort des Schweiz. Handels- und Industrie-Vereins. Eine vergleichende Tabelle einzelner Kurortfrequenzen

finden wir in den statistischen Jahrbüchern der Schweiz. Da dieses Material zur Darstellung der Krisis zu dürftig schien, veranstaltete die Schweizerische Hotel-Treuhand-Gesellschaft Anfang 1922 eine Enquête durch Versand eines detaillierten Fragebogens an ca. 2500 organisierte und unorganisierte Hotels. Die Zahl der vollständig beantworteten und unterschrieben besagten Fragebogen betrug 350. Diese 350 Betriebe weisen 51,000 Fremdenbetten auf, gleich 25 bis 30 % aller schweizerischen Gastbetten. Da diese Hotels Gastbetriebe aller Art und Kategorien enthalten, darunter auch gutrentierende Häuser, darf uns der Vorwurf der Einseitigkeit erspart bleiben. Unsere Zahlen geben deshalb ein getreues Bild der Gesamtverhältnisse. Es hat sich gezeigt, dass 62 % der Hotels im Jahre 1921 mit einem Betriebsdefizit abschlossen, d. h. die grosse Mehrzahl aller Häuser war nicht in der Lage, auch nur einen Centime an die Verzinsung der investierten Kapitalien abzuführen. Die rückständigen Kapitalzinsen in der Schweizerischen Hotellerie müssen auf ca. 200 Millionen Franken veranschlagt werden. Als sanierungsbedürftig haben sich 300 Häuser gleich 54 % der von der Statistik erfassten Betriebe erklärt. 60 % arbeiteten im Jahre 1921 ohne jegliche Betriebsmittel. Das bedeutet für diese Häuser sehr oft leeren und qualitativ nicht einwandfreien Einkauf, Abhängigkeit von Lieferanten und Angestellten, Lahmlegung freien Disponierens. Diese Verschuldungsdaten und Krisenzahlen sind durch die im ganzen schlechte Saison 1922 bereits wieder überholt, der Verschuldungsprozess ist weiter gediehen und die Schuldenlast wächst infolge der aufblühenden Zinsen und Zinseszinsen lawinenartig an. Die Ursache liegt, wie bereits erwähnt, im Rückgang des Fremdenverkehrs, in der Verteuerung der Ersterzeugnisse, in der Absatzerlöse nur mangelhaft folgten und in der ausserordentlichen Zinssusserhöhung. Der Umfang unserer Arbeit erlaubt es, nur kurz auf das Moment, den Rückgang der Fremdenfrequenz, hinzuweisen. Es liegen vor uns die Frequenzzahlen von 15 Fremden- und Verkehrsplätzen der Schweiz, die diesbezügliche genaue statistische Aufzeichnungen besitzen. In den Hotels dieser Plätze sind an Personen abgestiegen:

1911	1912	1913	1914	1915
1,059,146	1,135,472	1,304,017	974,999	476,178
1916	1917	1918	1919	1920
52,572	616,212	592,124	761,129	672,015

Der Höchstfrequenz vom Jahre 1913 mit 1,304,017 Personen steht der tiefste Stand von 1915 mit 476,178 gegenüber, während das Jahr 1920 die immer noch ungünstige Ziffer von 672,015 aufweist. Wichtiger, weil für die Beurteilung der Hotelrentabilität massgebend, ist die Statistik des Schweizer Hotelier-Vereins über die prozentuale Bettenbesetzung. Denn der Hotelier hat mit der Zahl der Logiernächte zu rechnen und nicht mit der Zahl der abgestiegenen Personen. Da finden wir folgende interessante Zahlenreihe:

Von je 100 Betten waren durchschnittlich per Tag besetzt:

	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914
Jahresdurchschnitt	29	28	24	22	26	32	32	30	28
Saisondurchschnitt	42	39	36	34	37	46	47	44	36

Die durchschnittliche Bettenbesetzung für die Jahre 1906 bis 1914 beträgt somit für den Jahresdurchschnitt 27,88 % und für den Saisondurchschnitt 40,11 %. Zu diesen Frequenzzahlen, die, wie wir wohl zu beachten bitten, Vorkriegszahlen bedeuten, stellt Dr. Robert Glicksmann, der frühere Rektor und Leiter der Hotelakademie in Düsseldorf in seinem beachtenswerten Buche «Privatwirtschaftliche des Hotelgewerbes, Berlin 1917» folgenden Satz auf:

Zum besseren Verständnis dieser Zahlen (d. h. 1912, 1913 und 1914) sei beigelegt, dass unter Berücksichtigung der üblichen Abschreibungen von 1½ % auf den Immobilien und 8 % auf den Mobilien, sowie einer Verzinsung von 4 % des auf das bei angelegten Kapitalwertes es bei den Jahres- und Zweisaisongeschäften einer durchschnittlichen Bettenbesetzung von 71 Proz. und bei den Einsaisongeschäften ei-

ner solchen von 80 % bedarf, um einen reinen Unternehmungsgewinn von 5 % zu erzielen. Ein solcher zeigt sich nach Abzug der Kapitalzinsen und Amortisationsquoten laut den angestellten Berechnungen erst bei einer durchschnittlichen Bettenbesetzung von 42 % bei Jahresgeschäften und 46 % bei Einsaisongeschäften. Als Massstab zur Bewertung der Durchschnittszahlen können deshalb folgende Zahlen gelten:

	schlecht	schwach	mittel	gut	sehr gut
Jahresdurchschnitt	bis 42	43-48	49-59	60-70	71 u. darüber
Saisondurchschnitt	„ 46	47-52	53-64	65-79	80 „

Damit ist klar zum Ausdruck gebracht, was in Fachkreisen schon längst bekannt war, nämlich, dass die Schweizerische Hotellerie als Ganzes schon in den Vorkriegsjahren nicht rentierte, und nur knapp den Eigentümer und seine Familie ernährte. Eine gewisse Krisen-erscheinung bestand denn auch schon unmittelbar vor dem Kriege und hätte auch ohne diesen zu einer eigentlichen Krisis führen müssen. Schuld daran war die Ueberproduktion an Fremdenbetten, die, nebenbei gesagt, nicht allein dem Hotelier zur Last gelegt werden darf. Wir wissen aus der Geschichte einzelner Kurorte, dass dem nicht fachmännischen Spekulantentum eine Grosszahl der Hotelbauten zu verdanken ist.

Es ist klar, dass ein Gewerbe, das unter solchen Voraussetzungen die Kriegszeit anstreifen musste, den schwersten Erschütterungen ausgesetzt war. Die ganze finanzielle Misere wird durch die Fortsetzung der Zahlenreihe illustriert:

	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921
Jahresdurchschnitt	18,6	22,8	24,5	24,3	26,9	23,8	20,8
Saisondurchschnitt	21,3	25,3	27,1	28,1	36,5	29,8	28,2

Der Jahresdurchschnitt für die Kriegs- und Nachkriegszeit beträgt somit nur noch 23,1 Proz. oder der Saisondurchschnitt 28,0 %. Die Enquête der S. H. T. G., die, wie bereits erwähnt, eine weit grössere Zahl von Hotels umfasst als die Statistik des Hotelier-Vereins, ist für den Saisondurchschnitt des Jahres 1921 auf die noch ungünstigere Zahl von 24,1 % gekommen. Für die einzelnen Fremdenge-
biete haben wir folgende Zahlen errechnet:

Graubünden	21,7 %
Nordostschweiz	29,7 %
Zentralschweiz	23,3 %
Bern	19,6 %
Genfersegegend	26,2 %
Wallis und Tessin	27,0 %

Der schlechten Frequenz entspricht das Missverhältnis zwischen Umsatz (Gesamteinnahmen) und Anlagevermögen. Betrag der Anlagevermögen von 550 Hotels Fr. 389,23,127.—, so beziffern sich die Gesamteinnahmen pro 1921 auf nur Fr. 71,844,647.—, oder umgerechnet in %: Umsatz gleich 18,46 % des in Hotels investierten Kapitals. Es ist klar, dass die Hotellerie, die mit durchschnittlich 60-prozentigem Gelde arbeitet, bei 18 % Umsatz niemals eine Verzinsung aufbringen kann.

(Fortsetzung folgt.)

Ein seltenes Arbeits-Jubiläum.

Wir geben die nachstehende Zuschrift aus Luzern hier umso lieber wieder, als daraus erneut mit aller Deutlichkeit hervorgeht, welche gute, ja familiäre Beziehungen zwischen Prinzipalität und Angestelltenschaft vielfach gerade im Gastgewerbe herrschen, das diesbezüglich in den letzten Jahren nicht immer nach Recht und Billigkeit beurteilt wurde.

Redaktion.

Wir haben im Laufe der Jahre hin und wieder Gelegenheit gehabt, alte, treue Angestellte des S. H. V. zur Verleihung der Prämie und des Diploms für gute Dienste vorzuschlagen und es ist, besonders in diesen bewegten Zeiten, ein Trost und eine Beruhigung, solche Gehilfen zu haben, von denen man weiss, dass sie mitführen und mit Interesse mitwirken, um der Betriebsleitung zu ermöglichen, ihren Verbindlichkeiten so weit als möglich nachzukommen. Eine ganz besondere Freude aber empfindet der Prinzipal, wenn ein solcher Ehrenstag für eine Angestellte kommt, die während 40 Jahren unermüdlich, in Treue und peinlichster Zuverlässigkeit ihren Posten ausgefüllt hat und mit

S. GARBARSKY, CHEMISERIE, ZÜRICH, BAHNHOFSTR. 69
FEINE HERRENWÄSCHE UND MODEARTIKEL • NEUHEITEN IN HEMDENSTOFFEN • VERLANGEN SIE MUSTER

Altes erstklassiges Vertrauenshaus
für
Weine, Spirituosen, Kaffee, Tee.

Edm. Widmer, Hüringstr. 17 Zürich 1
Genussmittel-Import. Kaffee-Großrösterei
Tel.: H. 2950. - Telegr. Adr. Brazil-Zürich

Zu vermieten:
Renommiertes KURHAUS
im Kanton Zürich mit regem Passantenverkehr ist an nur tüchtige
Fachleute zu vermieten. Offerten unter Chiffre K. R. 2905 an die
Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Eis-, Kühl- und Gefrier-Anlagen
für jedes Gewerbe
stationär u. transportabel.

Kühlschränke
"Frigidor"

für Hotels, Metzgereien,
Bäckereien, Konditoreien,
Lebensmittel-Anstalten,
Brauereien, Wild-, Geflü-
gelhandlungen etc. - An-
lagen zu besichtigen bei
**FR. LUTZ, Kältemaschi-
nen, ZÜRICH II, Tödi-
strasse 52.**

SPEZIALITÄT:
Konditorei-Glace-Anlagen, Chocolate-Kälte-Anlagen

Zu kaufen gesucht: Ein noch gut erhaltener
zweiteiliger Eisschrank
Offerten unter Chiffre B. D. 2899 an die Schweizer
Hotel-Revue, Basel 2.

Zur Einrichtung eines vornehmen Speise-
raumes für kleinere Gesellschaften verkaufe
zu enorm billigem
Occasionspreis
aus meinem Privatbesitz mein prachtvolles,
aus schwarz-braun gebeizte Eiche herge-
stelltes **2teiliges SPEISEZIMMER**
(incl. Bronzekrone, grossem Spiegel und 3
Ölgemälden) direkt an schnellentschlossene
Interessenten. Vermittlung verboten. —
Anfragen erbeten unter Chiffre Z. N. 395
an Rudolf Mosse, Zürich. 3527

GENÈVE
A remettre pour raisons de santé
hôtel 2me ordre
(évent. avec café-restaurant) très bien fréquenté, au centre
de la ville. — Adresser offres Messieurs **Roessinger**
& **Bovet**, rue Général Dufour, 11, Genève. 6359

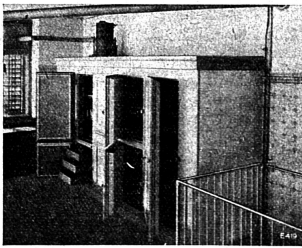
Oberkellner - Chef de Service - Kassier
in grösseren Betrieb für Frühjahr oder Sommer. 4 Sprachen, mit dem
Fach bestens vertraut, Küchenkenntnisse. — Gefl. Offerten unter
Chiffre G. R. 2896 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

II. Sekretär - Posten gesucht
auf kommendes Frühjahr und Sommer für meinen Sohn.
L. J. Bucher, Dir., Kulm-Hotels, St. Moritz.

Schweizerische
Zentralstelle für Balneologie u. Quellentechnik
Breitengasse 10, Zürich 2. Dr. O. Töndry-Pedotti in Zürich und
Ingr. A. Scherrer, Tiefbau-Ingenieur und Quellentechniker von
Schaffhausen in Bad Ems.

AUTOFRIGOR A.G.
Zürich

Elektrisch betriebene Kältemaschinen
AUTOFRIGOR



Autofrigorkühlanlage im Hotel Schweizerhof Luzern.
besonders geeignet für:
Hotels und Restaurants

Wichtige Mitteilung

Wenn Ihre Gäste mit dem von Ihnen servierten Kaffee nicht
zufrieden sind, trotzdem Sie eine gute Kaffeemühle verwenden,
so sehen Sie sich Ihre Kaffeemaschine und den Filter näher an;
prüfen Sie auch die Zubereitungsmethode. Erste Bedingung ist:
Aufbewahrung des Getränkes in Steinzeug oder Porzellan, zweite:
völlige Ausnutzung des Kaffee-Extraktes, dritte: Einwandfreie,
mit grösster Sorgfalt und Reliabilität vorgenommene Filtrierung.
Diese Bedingungen werden unfehlbar erfüllt bei Schwabenlands
neuem Original-Kaffeesapparat, bei welchem die Filtrage mit
chemisch reinem, präpariertem Spezialfilterpapier
vor sich geht, durch welche allein grösste Reinlichkeit und völlige
Ausnutzung ohne Aromaverlust verbürgt wird. Mit diesem Schlag
werden Sie damit alle Reklamationen beseitigen und Ihrem Betrieb
den grössten Dienst erweisen. Maschinen und Filter, einzeln oder
komplett in allen Grössen lieferbar. Prospekte sofort zu Diensten.

Schwabenland & Co., Zürich
Küchen- und Konditorei-Bedarfsartikel

Geb. Fräulein
in den 30er Jahren, bewandert in
der wirtschaftlichen Leitung und
mit Kenntnissen in der Kranken-
pflege, sucht Wirkungskreis eventl.
zu Arzt in kl. Kurort. Würde auch
mit jemand Pension übernehmen
oder sich an solcher beteiligen.
Offerten unter R. N. 2970 an die
Schweizer Hotel-Revue,
Basel 2.

Hotel-Verkauf
An verkehrsreicher Lage Zürich 1,
mit Konzertlokal, grössere und
kleinere Säle, 35-40 Fremden-
zimmer, grosses Hotel-Inventar
etc. Für tüchtigen Küchenchef prima
Geschäft. Nur Selbstkäufer welche
80-100,000 Fr. Anzahlung leisten
können, erhalten nähere Auskunft.
Offerten unter Chiffre JH. 1240 Z.
an die Schweizer-Annoncen
A.-G., Zürich.

**RESTAURANT-
PENSION**
à remettre à Lausanne. Néces-
saire 18,000 frs. Occasion à saisir.
Sadr. à l'INDICATEUR U. B. S.,
Gd. Pont, LAUSANNE. 6358

HONIG
zu verkaufen 50-100 Kg.
besten Honig aus dem Maggia-
tal, à Fr. 3.20 per Kg. Zu ver-
tragen unter Chiffre 1139 an Publi-
cas, Locarno. 6356

Pension
On cherche à reprendre pension
de 30-50 lits. Adr. offres: Etude
Henri Zahnd, notaire, 6357
Lausanne.



NATIONAL
Kontroll-Kassen
Neue Spezialmodelle
Seibren in Dayton (USA)
und Berlin
Verlangen Sie den
Gratis-Prospekt
NATIONAL CASH REGISTER
COMPANY ZÜRICH
Lurau-Strasse Nr. 19

Barmaid
tüchtig, sprachkundig, mit nur
besten Zeugnissen und Referen-
zen, sucht Engagement. Offerten
unter Chiffre OF. 4688 Z. an
Orell Füssli-Annoncen,
Zürich, Zürcherhof. 4631

Neueinrichtung und Führung von
Buchhaltungen
Bilanz-Abschlüsse
Revisionen
E. Eberhard
Briefadresse Bahnhofstr. 100,
Zürich. Telef. Kloten Nr. 37.

Huiles, Savons
Vins mousseux
de St-Peray 34
M. Meunier
Salon de Provence
et Sauzet (Drôme)
S'adresser à Paul Freiburg-
haus Peseux (Neuchâtel).

a. elektr. Kochherd
5 Kochstellen, 2 Bratöfen, wegen Vergrößerung
der Anlage preiswert zu verkaufen. — Offerten an
Hotel Reber au Lac, Locarno.

A vendre ou à louer
Dans une importante Station d'été et d'hiver du Bas-
Valais, un **hôtel bien situé avec 70 lits.** —
Adresser les offres Case postale 3522-99 à Brigue.

**SPEZIAL-
KARTEN**

FÜR AUTO
VELO UND
TOURISTEN

**KUMMERLY
& FREY BERN**

MALER
(arbeitslos) empfiehlt sich den tit.
Hotel- und Pensioninhabern zur
Ausführung von Maler- und Tape-
zierer-Arbeiten im Taglohn oder
Akord. — Ad. Bader, Hogen-
heimstrasse 54, Basel. 2872

Ueberzeugen
Sie sich

von dem Werte meiner in 25jäh-
riger Kultur gerundeten Brunn-
kresse als Salat, für Garnituren,
für Suppen und alle Gemüses,
so werden Sie mein Kunde werden.
Probekorb à Fr. 2.40 und Fr. 5.20.

M. MOTZET
Wynau (Bern)

KENNER KAUFEN NUR
MARC
GRAND
PUR

Offre véritables 6337
aggrégats
de lait du midi 5 litres 50 le kilo
franco. S'adresser **Roux**,
Abattoirs, Genève.

On demande pour Paris
Hôtelier
voir aux emplois vacants. 2719

ARGENTURE
Et réparation de service de
tables. Spécialité pour hôtels.
G. ZOBRIST, Coulouvrenière 40,
GENÈVE, Téléph. Stand 987.

Hotel-Silber

Versilberung, Vergoldung, Vernicklung
sowie Reparaturen

jeder Art, (auch fremde Fabrikate) führt prompt u. tadellos aus die
BERNDORFER KRUPP METALL-WERK
AKTIEN-GESELLSCHAFT IN LUZERN
Annahme von Reparaturwaren durch alle guten Spezialgeschäfte.

SCHWEIZ. TEPPICHFABRIK
ENNENDA (GLARUS)

Fabrikation aller Arten Teppiche und Läufer bis
zu 2,5 Meter Breite ohne Naht, vom einfachsten
bis zum gediegensten, nur Qualitätsware

MILIEUX, velours bouclé, Tournai (Wilton) —
VORLAGEN UND LÄUFER, jute, tapestry,
velours, bouclé, tournai — WASCHTISCHMAT-
TEN UND SPIELDECKEN, tapestry und velours.

Schützt die nationale Industrie! — Verlangt
Schweizer-Fabrikat! — Wir weisen Firmen nach,
die Sie mit unsern Erzeugnissen reell bedienen.

Zu verkaufen
im Kanton Thurgau eine
Kur- u. Badanstalt

mit eigener Mineralquelle, zuge-
hörigem GASTHAUS, Garten-
wirtschaft, Blumenanlagen. Für
repräsentable Leute prima Exi-
stenz. Preis samt Inventar
60,000 Fr., Anz. 20,000 Fr.
Nähere Auskunft erteilt Melch.
Führer-Neiger, Liegenschafts-
vermittler, Wallikon b. Pfäfers,
Kt. Zürich. 3526

Zu verkaufen
im Kanton St. Gallen
RESTAURANT
mit 3 Wohnungen

in grösserem Ort mit viel Verkehr.
Preis Fr. 28,000. Anzahlung nach
Uebereinkunft. Nähere Auskunft
erteilt Melch. Führer-Neiger,
Liegenschafts-Vermittler, Walli-
kon bei Pfäfers, Kt. Zürich.

Glacemaschinen
und Formen empfehlen
Schwabenland & Co., Zürich

Küchenkäfer
Wanzen, Mäuse,
Ratten

werden gründlich ausgerot-
tet mit vertraglicher
Garantie

Scheurer - Hodel
Spezialgeschäft
für Ungeziefer - Vertilgung
Zürich, Müllerstr. 23

Direktor
Mehrfähriger Chef de réception, in
erstklassigem Hause sucht Stelle
als selbstständiger oder zweiter Direk-
tor. Event. Übernahme eines klei-
nen Geschäftes. Adresse: Pust-
fach 1205 Poste Joridis,
Lausanne. 2878

A-S Kälte-Maschinen
FABRIKAT BROWN BOVERI
HOTEL-KÜHLANLAGEN • EISERZEUGER • KÜHLSCHRÄNKE

AUDIFFREN SINGRÜN
KÄLTE-MASCHINEN
AKTIENGESELLSCHAFT
BASEL ST. JOHANNES-VORSTADT 27



Kälteerzeuger
Keine Stopfbüchsen, Manometer,
Ventile. — Keine fachkundige
Wartung erforderlich.

Tennis Trainer

(Ungar) Klasse B sucht Engage-
ment ab 15. März; komme eventl.
auch auf ein Gut als solcher. — Gefl.
Angebote (gleich aus welchem Lande)
mit Angabe der Conditions bis Ende
Februar unter Chiffre J. K. 2897 an die
Schweizer Hotel-Revue, Basel 2,
erbeten.

Gesucht: für althabendes Hotel (120 Betten) in Welt-
kurort Bad. Schwarzwald, kapitalstärkiger

DIREKTOR

mit geschäftstüchtiger Frau. Beteiligung mit 10 bis 20
mille Fr. erwünscht, aber nicht Bedingung. Angebot an
W. Deis, Hotel Continental, Montreux. 2901

Directeur

Hôtelier suisse
de carrière, âgé de 41
ans, marié, sans enfants,
cherche une Direction.
Grande expérience dans tous les domaines de la profession. Connaissances parfaites des langues française, anglaise et allemande. Meilleures références à disposition comme Directeur-Gérant de bonnes maisons.
Ecrire sous B. I. 2904 à la Revue suisse des Hôtels, Bâle 2.

Küchenchef
gesucht

In einem erstkl. Hotel im Engadin mit bedeutendem
Küchenbetriebe ist auf den Sommer die Chef-Stelle
neu zu besetzen, mit Eintritt am 1. Juni. Offerten
von tüchtigen Bewerbern mit Referenzen und Alters-
angabe unter Chiffre K. S. 2903 an die Schweizer
Hotel-Revue, Basel 2.

SCHÉMA

pour la
Comptabilité d'hôtel
par A. Egli et E. Stigeler

Guide pour hôteliers, avec modèles
des livres employés dans la com-
ptabilité d'un hôtel, 11 fascicules.
Prix fr. 7.50. (Port. de rembour-
sement 65 cts.) En vente à la
Revue Suisse des Hôtels, Bâle
et aux librairies.

L'Obstacle.

Toutes les personnalités dirigeantes des groupements corporatifs, tous les journaux professionnels ne cessent de répéter que sans l'union et la solidarité il est impossible d'aboutir à un succès réel et certain. En théorie, tout le monde est d'accord. Les intérêts communs doivent être défendus par des efforts communs; il faut organiser un front unique pour repousser les attaques combinées; l'unité dans les idées est nécessaire au sein d'une classe si cette classe veut faire triompher ses idées au dehors: voilà ce qu'on répète volontiers dans les assemblées comme dans les conversations entre confrères et collègues. Alors comment se fait-il que les organes dirigeants des associations professionnelles, malgré tout leur zèle, n'obtiennent pas des résultats plus encourageants? La réponse est simple. Chaque fois qu'ils essayent d'avancer, de réaliser un progrès, d'améliorer une situation difficile, ils se heurtent à l'Obstacle.

Quel est donc cet écueil qui fait chavirer les embarcations les plus habilement pilotées?

Cet écueil, c'est la domination, ouverte ou dissimulée, de l'esprit de concurrence et de jalousie sur l'esprit de solidarité.

Quand les « concurrents » actuels comprendront qu'ils se ruinent eux-mêmes et ruinent la cause commune par leurs luttes intestines, quand ils seront devenus de « vrais collègues », fermement et sincèrement décidés à s'aider mutuellement au lieu de se porter du préjudice les uns aux autres, alors le grand obstacle sera renversé; alors on pourra espérer revoir des jours plus favorables pour les organisations professionnelles.

Si nous appliquons ce qui précède à la branche hôtelière, nous sommes forcés de constater que nous avons nous aussi beaucoup trop de concurrents et pas assez de confrères. En d'autres termes, trop d'hôteliers cherchent à développer leurs affaires au détriment des autres établissements de la localité ou de la région. Trop nombreux encore sont les membres de notre corporation qui font bonne mine à leurs voisins de la même profession, mais qui, en dessous et à l'occasion, ne se font pas faute de les desservir. Tôt ou tard le confrère lésé apprend la chose, considérablement grossie ordinairement par des informateurs trop zélés. Pour ne pas amener une brouille qui ferait du bruit, il ne laisse rien voir de son ressentiment, mais il se promet bien de jouer quelque jour, s'il le peut, à celui qui lui a fait tort. Cette vengeance en amène une autre, et ainsi de suite. Pour peu que cette manière d'agir se généralise dans une localité, dans une station d'étrangers ou dans une section, on finit par ne plus y trouver que des rivaux en affaires, au lieu de bons collègues cherchant à se soutenir les uns les autres.

L'hôtellerie d'une ville ou d'un centre touristique où l'on se livre à de telles pratiques s'enlève toute chance de prospérité véritable et durable. La concurrence dans les prix empêche tout bénéfice réel et cependant légitime. Les procédés peu charitables auxquels on a recours pour attirer des hôtes aux dépens des voisins sont bien vite découverts par la clientèle elle-même et produisent sur elle la plus fâcheuse impression.

Pour les accapareurs, le principe: « Vivre et laisser vivre » n'existe pas. Ils s'en sont donné un autre: « Moi d'abord! » Cette méthode peut réussir pendant un certain temps, mais à la longue, comme l'expérience le prouve, l'égoïste est puni par où il a péché.

La concurrence, bonne en soi et remède contre le trust, devient dangereuse si elle tombe dans l'exagération. Ceci est vrai tout particulièrement dans l'hôtellerie, qui vit dans des conditions fort différentes de celles qui régissent le commerce ordinaire. Si la clientèle d'un centre hôtelier est mécontente d'avoir à supporter d'une manière ou d'une autre les conséquences d'un désaccord, elle se transporte tout simplement dans une autre station.

Il y a aussi la rivalité de région à considérer. Celle-là aussi est terriblement permicieuse. Un arrangement, même imparfait, est toujours préférable à une lutte plus ou moins ouverte, et l'heureuse impression que ressentent les étrangers en constatant la bonne harmonie qui règne entre stations voisines ne manque jamais de porter ses fruits.

De toutes manières, à la longue et partout, la désunion cause de graves préjudices. Au contraire, l'entente réciproque et les bons services mutuels, par leur influence directe comme par l'atmosphère de contentement qu'ils créent inévitablement, sont éminemment favorables à la bonne marche générale des affaires hôtelières.

Si les frotements usent les rouages et finissent par détériorer les mécanismes les mieux construits, l'huile de la bonne harmonie empêche cette usure et permet le fonctionnement parfait de la machine.

Les jalousies, les rivalités entre confrères, voilà le grand obstacle à la prospérité de l'hôtellerie. Elles causent des ruines par leur influence néfaste sur l'établissement des tarifs; elles gênent la répartition équitable de la clientèle qui pourtant satisferait tout le monde, hôteliers et visiteurs; elles ne permettent pas l'organisation d'une publicité collective efficace; en rendant impossible toute action d'ensemble, elles vouent d'avance à un échec certain les projets d'amélioration et d'assainissement les mieux préparés.

Ouvrons un peu les yeux et voyons si les stations qui redeviennent peu à peu prospères malgré la crise ne sont pas celles où la bonne harmonie règne entre vrais confrères, qui savent non seulement se supporter, mais s'enl'aider et s'aimer. Mg.

Le problème de l'apprentissage.

La revue allemande « Das Hotel » a publié récemment, sur ce sujet plus que jamais d'actualité, une intéressante étude dont nous extrayons l'essentiel en l'adaptant quelque peu à notre situation. Le problème de la formation du futur personnel se pose chez nous comme en Allemagne et mérite à coup sûr de retenir l'attention de tous les hôteliers soucieux de l'avenir de leur industrie.

C'est un fait, et nous l'avons répété plusieurs fois ici même, que la formation du personnel a eu beaucoup à souffrir de la guerre et de ses conséquences. L'apprentissage proprement dit était entravé par le manque d'approvisionnement et par l'arrêt du mouvement touristique. Après leur apprentissage, les jeunes employés ne peuvent aller compléter leur éducation professionnelle à l'étranger qu'au prix des plus grandes difficultés; la plupart n'ont pas réussi à quitter le pays.

Avant la guerre, son apprentissage terminé, le nouvel employé allait se perfectionner en Angleterre, en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Egypte, en Amérique, dans tous les pays de tourisme. Il revenait au pays avec un précieux bagage d'expériences et se trouvait en mesure de satisfaire le directeur le plus exigeant. Sous prétexte de protéger leur main d'œuvre nationale, les gouvernements ont fermé leurs frontières à l'élément étranger au lieu d'organiser des échanges, de sorte que l'étude pratique des langues, de la cuisine, de tous les genres de service, ainsi que l'accoutumance aux habitudes des principales nationalités touristiques ont eu considérablement à souffrir. Le personnel lui-même s'en rend parfaitement compte et un peu partout des efforts sont tentés pour améliorer au moins l'apprentissage, puisque l'on ne peut pas encore songer à l'échange international de jeune personnel d'hôtel.

C'est ainsi que M. Ströhringer, représentant des employés d'hôtel dans le Conseil économique allemand, a soumis dernièrement à cette autorité les propositions suivantes:

Pour les cuisiniers et les garçons de salle, l'apprentissage doit durer, dans la règle, trois années. Il ne faut admettre à l'apprentissage que les jeunes gens possédant une culture scolaire suffisante et qui ont subi, soit auprès d'un office de conseils aux apprentis, soit auprès d'un médecin, un examen prouvant qu'ils possèdent les aptitudes physiques requises pour bien s'acquitter de leurs futures occupations, à savoir pour les cuisiniers une force physique au moins moyenne, des jambes et des poumons sains et surtout de bons pieds, pour les sommeliers les mêmes qualités et en outre un extérieur avenant, une vue normale et une certaine facilité de compréhension et d'élocution.

Les conditions de l'apprentissage doivent dans tous les cas être fixées dans un contrat écrit.

La durée de l'apprentissage peut être raccourcie de six à douze mois si l'apprenti est à même de prouver, dans un examen théorique et pratique, qu'il est capable d'entrer en stage dans un autre établissement ou d'aller, quand les circonstances le permettent, se perfectionner à l'étranger. D'autre part, il serait bon de donner à l'apprenti la faculté de se familiariser quelque peu avec une autre partie du travail d'hôtel, par exemple un cuisinier avec le service de table, un sommelier avec la cuisine, la réception ou la comptabilité.

Après avoir achevé son apprentissage, le jeune cuisinier doit être capable de veiller à la conservation rationnelle des viandes, de la volaille, du poisson, des légumes, etc. et d'en préparer l'utilisation. Il doit savoir confectionner sans aucun secours un certain choix de plats chauds et de mets froids ainsi que des desserts. Enfin il doit être à même de composer un menu moyen et d'ordonner un repas d'au moins cinq services.

Pendant son apprentissage, le sommelier doit acquérir une certaine habileté dans la préparation et le service de la table, apprendre à connaître pratiquement la manière de manipuler les mets et les boissons et se familiariser avec la façon de se comporter vis-à-vis des convives et de la clientèle en général.

Les établissements qui se croient qualifiés pour former des apprentis doivent être reconnus expressément comme tels par l'office des apprentissages. Celui-ci doit surveiller le travail des apprentis et s'assurer de leurs progrès.

Les offices d'apprentissages sont tenus de donner tous les conseils utiles dans le domaine de la formation professionnelle. Ils sont paritaires, c'est-à-dire qu'ils comprennent des représentants du patronat et des employés.

Seules pourront recevoir des apprentis les maisons dont le directeur a fait lui-même des études techniques hôtelières ou qui ont des employés supérieurs capables de remplacer le patron dans la direction de l'apprentissage. Les personnes chargées de donner à l'apprenti un enseignement pratique doivent offrir toutes garanties de capacité dans leur spécialité. En outre, l'aménagement et les installations des maisons doivent se prêter à la formation rationnelle d'un bon ouvrier.

Le nombre des apprentis reçus dans un établissement doit être proportionné à l'importance et au genre de la maison. C'est l'office des apprentissages qui décide de la proportion à observer dans chaque cas.

L'autorisation de former des apprentis peut être retirée si un examen d'apprentissage fait constater que la formation a été insuffisante, soit par la faute du patron, soit par celle de ses subordonnés chargés de diriger l'apprenti. L'autorisation sera retirée dans tous les cas si le propriétaire ou le gérant de ces maisons ont négligé grossièrement leurs devoirs vis-à-vis d'apprentis ou si l'établissement a subi des modifications qui le rendent désormais impropre à la formation méthodique et complète du futur personnel.

Pour perfectionner et parachever l'éducation pratique reçue à l'hôtel, il est nécessaire d'organiser des écoles et des cours professionnels. Si le nombre des élèves de l'hôtellerie est insuffisant dans une localité pour la formation d'un cours spécial, on peut leur faire suivre des cours donnés à des apprentis de branches similaires. Par exemple on peut combiner les cours donnés à des cuisiniers, à des sommeliers, à des bouchers, à des pâtisseries et à des bouchers. Le calcul, la comptabilité et les langues peuvent être étudiés dans des cours ordinaires de commerce. L'enseignement purement professionnel doit être donné exclusivement par des praticiens. Le programme des cours doit être établi par l'administration scolaire, après consultation des organisations professionnelles représentées par des conseillers choisis dans les groupements patronaux et ouvriers. Les frais de l'enseignement professionnel (écoles et cours) doivent être supportés par les caisses publiques.

Tel est, en résumé, le projet de M. Ströhringer. Sur plusieurs points, il concorde avec les idées préconisées actuellement en France, notamment en ce qui concerne la durée de l'apprentissage. La question de l'apprentissage hôtelier est aussi à l'étude en Italie, où l'on fait dans ce domaine de très sérieux efforts, spécialement à Milan et à Rome. Les milieux hôteliers suisses ne sauraient perdre de vue un problème de cette importance. Il y aurait là un thème intéressant à traiter dans une de nos « Soirées de discussion ».

Pensées

L'homme fort considère un échec comme une étape franchie sur le chemin du succès.

Paye aujourd'hui et aie confiance en demain.

Exposition d'art culinaire.

Sur l'initiative de la Société des Restaurateurs lucernois, les Corporations professionnelles des boulangers, pâtisseries-confiseurs, bouchers-charcutiers, hôteliers et restaurateurs de la ville de Lucerne se sont associées pour organiser, sous leur responsabilité solidaire, une première Exposition suisse d'art culinaire, d'alimentation courante et de luxe, ainsi que d'installations techniques y relatives.

Cette exposition aura lieu à Lucerne, du 26 mai au 17 juin 1923, dans la grande Halle des fêtes, toute proche de la gare, soit dans des locaux appropriés à ce but. Les comités déjà formés en vue d'étudier l'organisation ont commencé avec ardeur et grand soin leurs travaux préparatoires. Composés en grande partie de spécialistes bien connus dans le commerce et l'industrie, ils se sont en outre assurés le concours de personnalités influentes qui s'intéressent tout particulièrement aux cercles professionnels.

Les Autorités cantonales et municipales de Lucerne favorisent cette entreprise.

Cette exposition comprendra les groupes suivants:

- Groupe I. Installations et matériel de toute sorte pour caves et buffets.
- Groupe II. Installations de cuisines pour hôtels et restaurants.
- Groupe III. Machines et ustensiles pour hôtels et restaurants.
- Groupe IV. Art culinaire.
- Groupe V. Produits alimentaires courants et de luxe, à l'état solide (conserves, graisses, pâtes, etc.).
- Groupe VI. Produits alimentaires à l'état liquide (eaux minérales, vins et spiritueux, etc.).
- Groupe VII. Littérature technique, recherches techniques.
- Groupe VIII. Fleurs. Horticulture et décoration florale pour hôtels et restaurants.
- Groupe IX. Hygiène des hôtels et restaurants; divers.
- Groupe X. Attractions, Boulangerie, Pâtisserie, Confiserie, Boucherie-charcuterie, Grand restaurant, Cafés et auberges des diverses parties du pays Grande brasserie, etc. Salle de conférences publiques sur l'art culinaire.

Nouvelles des Sections

Association pour le développement et la sauvegarde de l'industrie hôtelière en Valais. Les membres de l'Association sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Hôtel de la Poste à Sion le dimanche 25 février prochain à une heure et demie de l'après-midi. — Ordre du jour: 1° Protocole. — 2° Rapport de gestion sur l'exercice 1922. — 3° Comptes pour 1922. — 4° Réclamations. — 5° Cotisation pour 1923. — 6° Budget pour 1923. — 7° Nomination du Comité et des vérificateurs des comptes. — 8° Divers. — 9° Conférence de M. le Dr Franz Seiler sur la Société Fiduciaire suisse pour l'hôtellerie. — Invitation pressante à tous les Membres de l'Association de bien vouloir se rendre nombreux à cette Assemblée où des décisions importantes seront à prendre. — Les dames et les demoiselles occupées dans l'industrie hôtelière sont priées d'honorer de leur présence notre Assemblée. — Les délibérations commenceront à une heure et demie précise pour pouvoir achever l'ordre du jour jusqu'à 6 heures.

Sociétés diverses

L'Association des intérêts de Genève a tenu le 14 février son assemblée générale annuelle. La séance, à laquelle assistaient de très nombreux sociétaires, a eu un éclat tout particulier, car M. Louis Roux célébrait son 25ème anniversaire de présidence. Le jubilaire a donné lecture du rapport annuel, très intéressant. M. Armleder, qui fait partie des intérêts de Genève depuis 25 ans également, lui a adressé de chaleureux remerciements. Un banquet a eu lieu le soir à l'hôtel Métropole en l'honneur de M. Louis Roux, auquel le Syndicat des hôteliers a offert un souvenir artistique et lui a exprimé par la bouche de M. Armleder fils, président de la société, la gratitude de la corporation hôtelière genevoise. (Le manque de place nous oblige à renvoyer à un prochain numéro un compte-rendu plus détaillé de la séance et du banquet.)

Questions professionnelles

Propagande française en Suisse. Les chiffres suivants sont à retenir pour en faire usage lorsqu'on nous reprochera, comme le cas s'est déjà présenté maintes fois, de faire trop de publicité en France. En 1921 c'est-à-dire au début de son activité, l'Office français du tourisme à Genève, chargé de la propagande française en Suisse, a envoyé 5 000 lettres, expédié 2 500 circulaires et distribué 45 000 brochures. Un millier d'affiches des différentes régions françaises ont été placées dans toute la Suisse, dans les endroits les plus fréquentés par les étrangers.

Pour compléter l'organisation touristique et hôtelière en France, on s'occupe maintenant d'organiser spécialement les stations balnéaires et climatiques. Des groupements de médecins existent déjà, mais il n'y a généralement pas encore de relations entre eux. On a créé il est vrai quelques Fédérations thermales régionales, par exemple en Auvergne et dans les Pyrénées. Sur la Côte d'Azur, on a la Société médicale du littoral méditerranéen. Ces fédérations seront développées, puis associées en une « Union générale des établissements thermaux de France ».

Une interdiction du pourcentage pour le service. Les autorités de la province de Salzbourg ont déclaré que le prélèvement d'un pourcentage sur la note des clients d'hôtel en remplacement

du pourboire est inadmissible au point de vue du droit. L'hôte n'étant pas partie dans le contrat entre le patron et le personnel n'est pas lié juridiquement par les clauses de ce contrat. L'introduction dans le contrat de travail d'une clause atteignant des tiers sans le consentement de ces derniers ne saurait être tolérée. Le pourboire doit donc, de l'avis des autorités de Salzbögen, rester une prestation volontaire et ne doit en aucun cas constituer une obligation.

Extrait d'une note officielle allemande adressée au gouvernement français, passage concernant l'industrie hôtelière: « Que beaucoup de propriétaires d'hôtels et de restaurants, à Berlin et aussi dans d'autres villes allemandes, aient décidé de ne plus recevoir comme hôtes, provisoirement, des ressortissants français, cela est exact. Mais il n'est pas exact par contre que cette décision ait été suggérée ou même ordonnée par l'autorité. L'exécution de cette décision n'est pas davantage soutenue de la part de l'autorité. Le gouvernement allemand a bien plutôt déconseillé expressément et avec insistance de pareilles mesures aux organisations des propriétaires d'hôtels et de restaurants. Pour autant qu'ils ne suivent pas ces conseils, les propriétaires agissent de leur propre initiative. On ne pourrait s'opposer à cette manière d'agir qu'au moyen d'actes législatifs qui supprimeraient la liberté de contrat. Mais une pareille immixtion dans les affaires privées ne serait pas admissible. Qu'il résulte pour le gouvernement allemand de l'art. 277 du Traité de Versailles une obligation d'intervenir contre les propriétaires d'hôtels et de restaurants, cela doit être contesté. Cet article garantit aux ressortissants des Etats alliés et associés la protection légale et juridique en Allemagne pour leurs personnes et pour leurs propriétés. La manière d'agir de personnes allemandes privées dans leurs relations privées avec des étrangers ne tombe pas sous le coup de cette disposition. Celle-ci a la même signification et le même but que les dispositions identiques ou analogues des traités de commerce, lesquelles, suivant la pratique constante, sont interprétées en ce sens qu'elles établissent des obligations pour les Etats contractants, et non pas des obligations pour les ressortissants de ces Etats. »

Informations économiques

Le prix du vin. Les vins récoltés en 1922 dans les vignes de la commune de Lufry se sont vendus 70% centimes le litre de vin rond (avec la lie). Une vase de 1200 litres a atteint le prix de 72 centimes.

Restrictions d'importation. Les restrictions et limitations concernant les pommes, les poires, les pruneaux et les engrais minéraux sont supprimées. — Le Conseil fédéral présente aux Chambres un rapport sur la limitation de l'importation en tonnes du vin naturel dont la teneur en alcool ne dépasse pas 13 degrés et du cidre.

Les prix de gros. L'index des prix de gros calculé par le Dr Lorenz atteignait au 1er février 175,4, c'est-à-dire que le renchérissement moyen est de 75% par rapport au mois de juillet 1914. Les fluctuations qui se sont produites de janvier à février sont insignifiantes. La moyenne générale s'est élevée de 0,4% seulement, à la suite d'une augmentation du prix des fourrages et de quelques matières brutes pour l'industrie. Par contre l'index des articles de consommation présente une légère détente de 0,6%. Un fait intéressant à constater, c'est que l'index des prix de gros au 1er février est supérieur d'environ 2% à celui du 1er février 1922.

Les prix de détail. Suivant la statistique de l'Office fédéral du travail, le chiffre-index des dépenses pour l'alimentation s'est tenu de novembre à janvier à un niveau de 54 à 57% supérieur à celui de janvier 1914. Le combustible (chauffage-éclairage) n'a guère varié. L'alimentation et le combustible réunis accusent un renchérissement de 56 à 59% sur l'avant-guerre. Pour l'habillement, l'indice du quatrième trimestre 1922 est de 72 à 76% supérieur à celui du premier semestre 1914. Les trois ordres de dépenses réunis accusent pour la moyenne mensuelle du quatrième trimestre 1922 une augmentation de 58 à 62% vis-à-vis des prix de juin 1914. L'augmentation est de 1% environ par rapport au troisième trimestre 1922.

Nouvelles diverses

Le Valais hospitalier. Le projet de nouvelle loi fiscale pour le canton du Valais prévoit que les étrangers à la Suisse vivant à l'hôtel sont exonérés de l'impôt.

Les jeux de hasard. Le ministre italien de la justice a élaboré un projet de loi restreignant les jeux de hasard en Italie. Des sanctions très rigoureuses sont prévues pour les combattre.

Genève. Les actionnaires de la Société de l'industrie des hôtels, réunis dernièrement en assemblée générale extraordinaire, ont ratifié à l'unanimité le rachat, en vue d'amalguamer, des cent parts de fondateurs au prix de 100.000 fr. Ils ont en outre décidé d'apporter aux statuts les modifications nécessaires par cette mesure.

Le Tribunal fédéral a décidé qu'un procès basé sur l'article 342 du Code des obligations — obligation pour l'employeur de délivrer un certificat à l'employé — ne pouvait être intenté devant le Tribunal fédéral par la voie d'un recours de droit public, mais seulement par voie d'un appel ordinaire de droit civil, conformément à l'article 61 de la loi d'organisation concernant la juridiction fédérale.

Pour Neuchâtel. Les bureaux de renseignements du canton de Neuchâtel ont obtenu l'édition de 300.000 cartes postales officielles pour le trafic interne avec une vue de Neuchâtel et de 50.000 cartes pour l'étranger avec une vue du Saub-doubs. — Bonne propagande pour nos amis neuchâtelois, mais ils seraient intéressés de connaître l'opinion des fabricants et des marchands de cartes illustrées sur cette espèce de concurrence.

Presse et hôtellerie. Le Comité central et les présidents des sections de l'Association de la presse suisse ainsi qu'une délégation du comité de l'Association suisse des écrivains ont étudié à St-Moritz, du 10 au 12 février, diverses questions intéressant les gens de lettres et les journalistes. Les représentants de la presse et de la littérature suisses ont été l'objet d'une réception très chaleureuse de la part des autorités, de la Société de développement et des hôteliers de St-Moritz.

Après la Conférence. On lit dans la «Gazette de Lausanne»: En souvenir du séjour de Mme et M. Véniselos dans son hôtel, et en reconnaissance des services de sécurité faits à cette occasion, M. Ch.-Fr. Butlicz, député, propriétaire de l'hôtel Alexandra, a versé la somme de cent francs à chacune des trois caisses de retraite de la Gendarmerie vaudoise, de la Police de sûreté et du Corps de police laannois. Il a en outre versé cent francs au Comité de secours grecsuisse de Lausanne et cent francs au comité de l'Eglise Orthodoxe grecque.

Le pourboire demeure international et il continue sa résistance aux attaques les plus diverses. Et cela est compréhensible. Du côté client, nous avons une habitude invétérée sur laquelle les contrats n'ont pas pris: du côté personnel, nous avons des recettes préférables à toutes les théories modernes sur la dignité du travailleur. C'est ainsi que le journal «Le Travail», de Genève, signalait dernièrement le récent décès, à New-York, d'un commissionnaire attaché à un grand hôtel et qui laissa 500.000 francs, recueillis dollar par dollar, cent par cent. C'était un Irlandais d'une complaisance extrême. Il avait adopté cette maxime: Le sourire est le meilleur moyen que soit au monde de faire sortir de l'argent de la poche de son prochain. Ce commissionnaire était aussi, comme on le voit, un psychologue.

Protection des sites. La section Monte Rosa du Club alpin suisse et le «Heimatschutz» ont formulé des revendications très précises au sujet du projet, actuellement à l'étude, d'utiliser le plateau de Salafé et la cascade de Dissevadé dans le but d'obtenir des forces hydrauliques. M. Henri de Preux, dans «Le Valais», se demande s'il ne serait pas possible de joindre l'utile à l'agréable. Il écrit: «Le plateau de Salafé se transformerait en un lac pittoresque retenu par de rustiques et majestueux ouvrages dont l'aspect s'adapterait au paysage environnant et les eaux de la rivière seraient utilisées rationnellement, tout en cédant le tribut indispensable que la nature sollicite pour conserver à la cascade de la Dissevadé suffisamment de faîteur, de puissance et de beauté.» — En tout cas, si l'on réussit à créer sur le plateau de Salafé un lac aussi joli que celui de Montsalvens, créé dans la Gruyère par le barrage de la Jagne, il n'y aura pas lieu de trop craindre pour la conservation du caractère pittoresque de ce paysage, auquel les étrangers tiennent autant que nous-mêmes.

Un rat d'hôtel. Théodore Huber, né en 1831 dans le canton d'Uri, a été arrêté le 12 février, à la frontière, par la police genevoise. Il avait été arrêté déjà au même endroit le 29 décembre dernier. Recherché par les autorités schwyzoises, il fut conduit au pénitencier de Kallbach, d'où il s'évada peu après pour se rendre sur la côte méditerranéenne. Il commit un vol important dans un hôtel d'Hyères, revint en Suisse et se fit pincer de nouveau. Reconduit à Kallbach, il s'évada aussitôt et regagna le Midi de la France. A Cannes, il mit à sac quelques chambres de l'hôtel Goliath, puis il reprit le chemin de la Suisse. Bien que porteur d'un livret de service militaire volé à un nommé Jean Giraud, Français, il fut reconnu sur la route de Moirans par un gendarme genevois, il était porteur d'une sacoch dans laquelle on a retrouvé le produit des vols commis à Cannes: 2500 francs français, plusieurs billets de banque anglais, espagnols et américains, trois bagues avec brillants, deux montres, des breloques en or et des pièces d'or et d'argent. Le rat d'hôtel est maintenant en lieu sûr.

Suisse et Hollande. L'Office genevois de l'industrie, en vue de l'organisation d'un voyage d'études de Suisse en Hollande, a réuni il y a quelques jours dans ses bureaux un certain nombre de personnalités intéressées. L'assemblée était présidée par M. le conseiller d'Etat Dusselier. Plusieurs représentants des autorités, de l'industrie et du tourisme ont demandé divers renseignements à M. van Noften, consul général des Pays-Bas. Ce dernier a obligamment expliqué que la Suisse et la Hollande, particulièrement la Suisse romande — a tout intérêt d'intensifier les rapports commerciaux avec la Hollande. En effet, tandis que l'exportation suisse aux Pays-Bas était en 1902 de 3 à 4 millions de francs, elle atteint aujourd'hui 76 millions. Mais le gros ef-

fort a été fourni par la Suisse allemande; en Suisse romande, rien n'a encore été fait. Les colonies néerlandaises seraient aussi un excellent débouché. Nous espérons bien qu'à côté des groupes d'industriels, d'éleveurs, d'horticultrices, etc. quelques représentants du tourisme partiront au prochain voyage d'études dans les Pays-Bas.

Tourisme

L'Association des villes belges pour le développement du tourisme a décidé de faire prendre des films des principales curiosités du pays et de faire projeter ces films à l'étranger dans un but de propagande touristique.

La publicité touristique fait aussi des progrès en Belgique. Le service de presse et de publicité du ministère des chemins de fer vient d'éditer en français, en flamand, en anglais et en allemand des panoramas illustrés des bords de l'Amblève et de Spa avec ses environs. Ces documents sont répandus à l'étranger (France, Angleterre, Etats-Unis, Canada, Suisse, etc.) par les soins des représentants des chemins de fer, des agents consulaires, de l'Association des villes belges, du Comité central industriel, etc. Cinq autres panoramas feront l'objet d'une nouvelle édition.

Légations et consuls

Turquie. Depuis le 10 février, c'est la chancellerie consulaire de la légation de Turquie à Berne, Schaffstrasse 2, téléph. Bollwerk 46.53, qui est chargée du service consulaire lûre en Suisse.

Equateur. Le Conseil fédéral a accordé l'equatour à M. Leonidas Pallares Arleta, en qualité de consul général, et à M. Camille Morel, en qualité de vice-consul honoraire de la République de l'Equateur à Genève.

Boîte aux lettres de la Direction

Une circulaire. Nous attirons l'attention sur une circulaire qui vient d'être adressée aux comités des sections et qui traite de trois sujets importants. Les membres individuels qui aimeraient être renseignés là-dessus sont priés de s'adresser au Bureau central.

A divers. Le répète ici avec la plus grande insistance ce que j'ai dit souvent déjà dans ce journal et ailleurs: Ne demeurez pas en arrière et n'attendez pas davantage; demandez immédiatement l'intervention de la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie à Zurich. D'après les circonstances que vous exposez succinctement, il est nécessaire, sinon d'opérer un assainissement complet, du moins de procéder à un examen objectif et minutieux de la situation. A quoi servent les palliatives en pareil cas? A quoi bon, dans les temps actuels, boucher péniblement un trou et en ouvrir deux autres? Est-il juste de satisfaire les créanciers exigeants et pressants pour faire supporter de plus grands dommages, si la catastrophe se produit finalement, aux créanciers plus bienveillants qui attendent avec patience? Entrez énergiquement l'œuvre d'assainissement. Vos devoirs vis-à-vis de votre famille vous en font une obligation. Et l'ajoutera qu'il n'y a vraiment aucune honte à agir ainsi, après une pareille série d'années mauvaises. A tous mes meilleurs salutations.

Maggi's Würze

zeichnet sich aus durch feines Aroma und grösste Würzekraft. Sie ist nicht nur die vollkommenste Würze, sondern vermöge ihrer grossen Ausgiebigkeit auch die billigste im Gebrauch. Man verlange beim Einkauf ausdrücklich Maggi's Würze.

276

TORO



VERMOUTH TORINO

SUPÉRIEUR
Gravegna & C^{ie} Turin & Genève

Zu verkaufen in Zug:

Altrenommierter Gasthof

Günstigste zentrale Lage, Dampfschiffhalle und Tram in nächster Nähe. Säle und kleinere Lokalfürten für Konzerte und Anlässe etc., ca. 20 Fremdenzimmer, Stallung für Pferde, Günstiger Preis und Zahlungsbedingungen. Seriose Reflektanten erhalten nähere Auskunft unter Chiffre OF. 2230 Lx. durch Orell Füssli-Annoncen, Luzern.

Hotelfachkurse

Spezial-Ausbildung in allen kommerziellen Fächern: Buchführung, Korrespondenz, Kalkulation, Fremdsprachen, Menükunde, Organisation etc. für den gesamten modernen Hotel-, Restaurant- und Sanatorium-Betrieb. Man verlange Spezial-Prospekt von Gademann's Fachschule, Zürich.



Rohrmöbel Peddigmöbel Liegestühle

in allerbesten Ausführung.

Korbmöbel & Rohrmöbel-Fabrik
Otto Weber
Rothrist (Aargau)

Verlangen Sie den neuesten Katalog.

Rüegg's Buchhaltung

für Hotels, Pensionen, Restaurants etc. ist überraschend einfach, praktisch und billig, ein wirkliches Ideal-System für mittlere und kleinere Betriebe. Prospekte durch E. Rüegg, Dir. Castell, Zuz.



A.-G. Möbelfabrik Horgen-Glarus in Horgen

Vorteilhafteste Bezugsquelle in
MOBILIAR
für Restaurants, Cafés, Speisesäle, Vestibüles etc.

In der Westschweiz ist ein sehr gut eingeführtes

HOTEL

sofort zu verkaufen oder zu vermieten. Schriftliche Anfragen unter Chiffre Z. 1239 U. befördert die Publicitas, Bern.

MELFOR

Fragen Sie Ihre Kollegen

ob sie nicht ausschliesslich oder neben dem gewöhnlichen Weissag den feinsten und bekömmlichsten Tafelweissag «Melfor», der sich im Preise, weil sehr ausgiebig, kaum höher stellt, verwenden. «Melfor» ist aus aromatischen Kräutern und Honigzusatz hergestellt. «Melfor» ist Magenkranken sehr zu empfehlen und der Gesunde liebt «Melfor» weil er für Salate, Früchte und Speisen eine pikante aromatische Würze ist. Verlangen Sie gratis Muster und Prospekte.

Schweiz, Speise-Essig-Fabrik
«Melfor» Aarau.

NEUCHÂTEL CHÂTENAY

Fondé 1796
HORS CONCOURS - MEMBRE DU JURY
Blanc - Goutte d'Or - BERNE 1914 - Rouge - Goutte d'Or

**MONOPOLE
CASTEL-MELOSE**
TROIS GRANDS CRUS BORDEAUX
GRAVES SAUTERNES MARGAUX
DRY SWEET
SEULES CONCESSIONNAIRES POUR LA SUISSE:
LAMBERT, PICARD & C^o LAUSANNE

Zu pachten gesucht:

Von tüchtigen, finanzkräftigen, in allen Branchen der Hotellerie praktisch erfahrenen Fachleuten auf den Herbst 1923, gute, nachweisbar rentierende

Hotelpension

an Kur- und Sportplatz, Saison- oder Jahresbetrieb. — Gefl. Offerten unter Chiffre M. R. 2890 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

HOTEL

A vendre l'Hôtel du Cheval Blanc à Porrentruy. Renommée et clientèle excellentes. — S'adresser en l'Etude Auguste Jeanneret et Albert Rals, avocats à La Chaux-de-Fonds.

Billards-Besitzer

Wenden Sie sich an Unterzeichneten für die Instandstellung von Billards. Alle Zubehörs. Billige Preise. Prima Referenzen. — Es empfiehlt sich höflich:

Fr. Baeriswyl

Billardier, Schindlerstrasse 20, Zürich 6
Telephon Hottingen 3509

Wegen Todesfall zu verkaufen:

Hotel u. Pension Glarisegg (Steckborn) am Untersee

bestrenommiertes, gut eingerichtetes Haus mit grösster Umschöpfung. Offerten (Agenten verboten) sind an das Hotel Glarisegg bei Steckborn zu adressieren.



SWISS CHAMPAGNE
la plus
ANCIENNE MAISON SUISSE
Fondée en 1811 à Neuchâtel
EXPOSITION DE BERNE 1914
MÉDAILLE D'OR
avec félicitations du Jury